

La médecine du travail

Note liminaire :

Ce guide a été réalisé par Antoine David, jeune diplômé de l'École des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA), lui-même intermittent, pour aider ses compatriotes dans la difficile entrée dans la vie professionnelle et pour mieux comprendre le régime de l'intermittence et son fonctionnement.

Les cases ont été publiées sur les réseaux sociaux au fil de l'eau. Cette compilation a reçu le soutien du Pôle Image Magelis pour sa réalisation et sa diffusion.

Ce guide n'a pas été relu par Pôle Emploi. Les informations qui sont données sont valables au moment de sa publication. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation en vigueur.

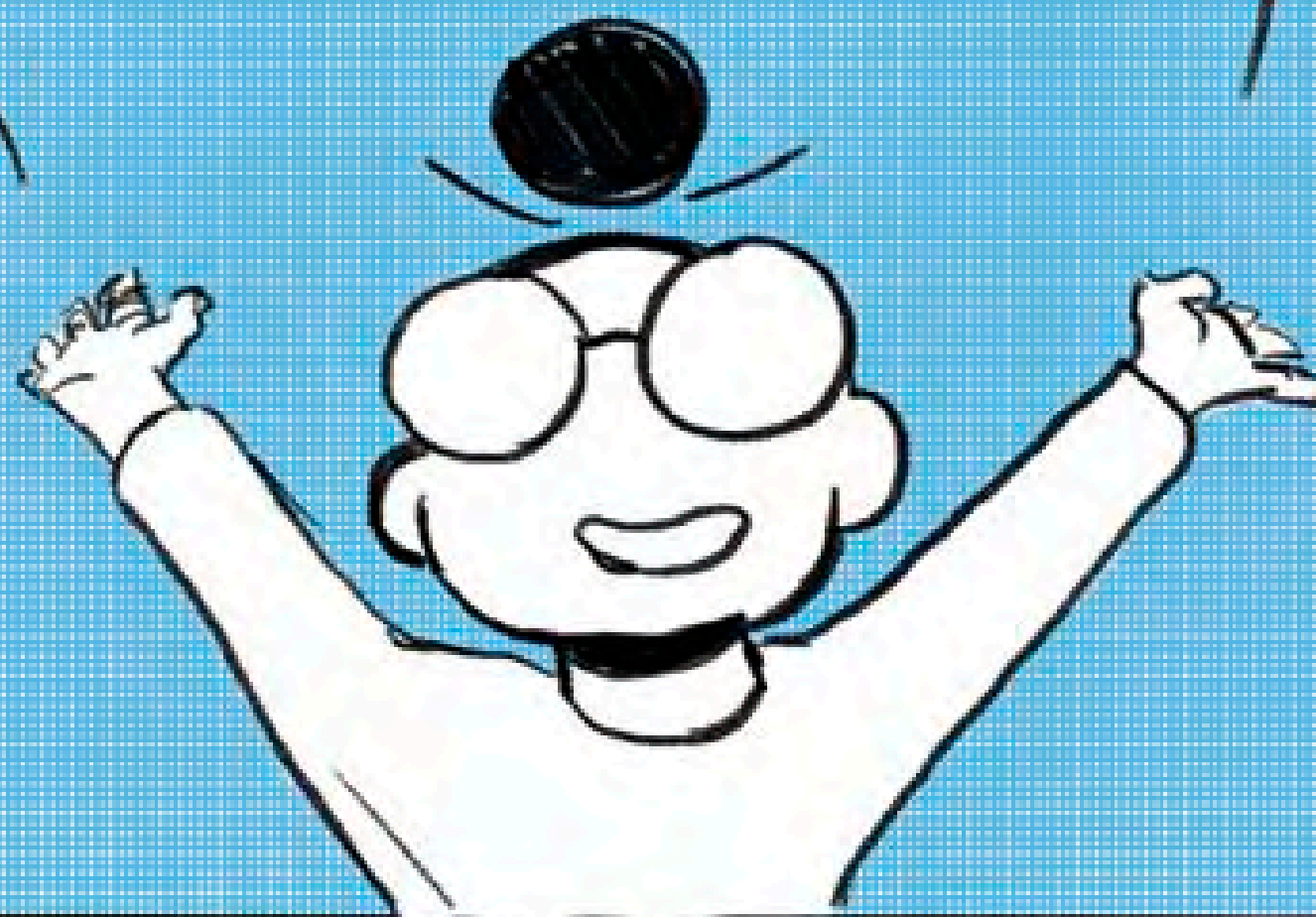
Comme partout, il y a un suivi de la santé au travail qui est important. Il permet de vérifier que votre travail ne met pas en danger votre santé. Pour nous, intermittente du spectacle, c'est au CMB (renommé récemment Thalie Santé) qu'il faut s'adresser!

CMB

Santé au travail



Thalie Santé
LA CULTURE DE LA PRÉVENTION





Normalement, vous devez faire cette visite médicale avant de commencer à bosser, mais ça ne se fait pas souvent. Néanmoins, selon la loi, il faut la faire grand max 3 mois après votre embauche.

Comment prendre rendez-vous pour la première visite ?



Ça se passe en deux temps: d'abord votre employeur·euse doit faire une demande de convocation auprès de l'organisme (Article L4121 paragraphe 11 du code du travail: « Tout employeur est tenu de prendre des mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »)

Ensuite, c'est à votre tour de mettre la main à la pâte!



Si vous vivez en Île-en-France, vous devez contacter la CMB via leur site www.cmb-sante.fr ou par téléphone (0142600677).



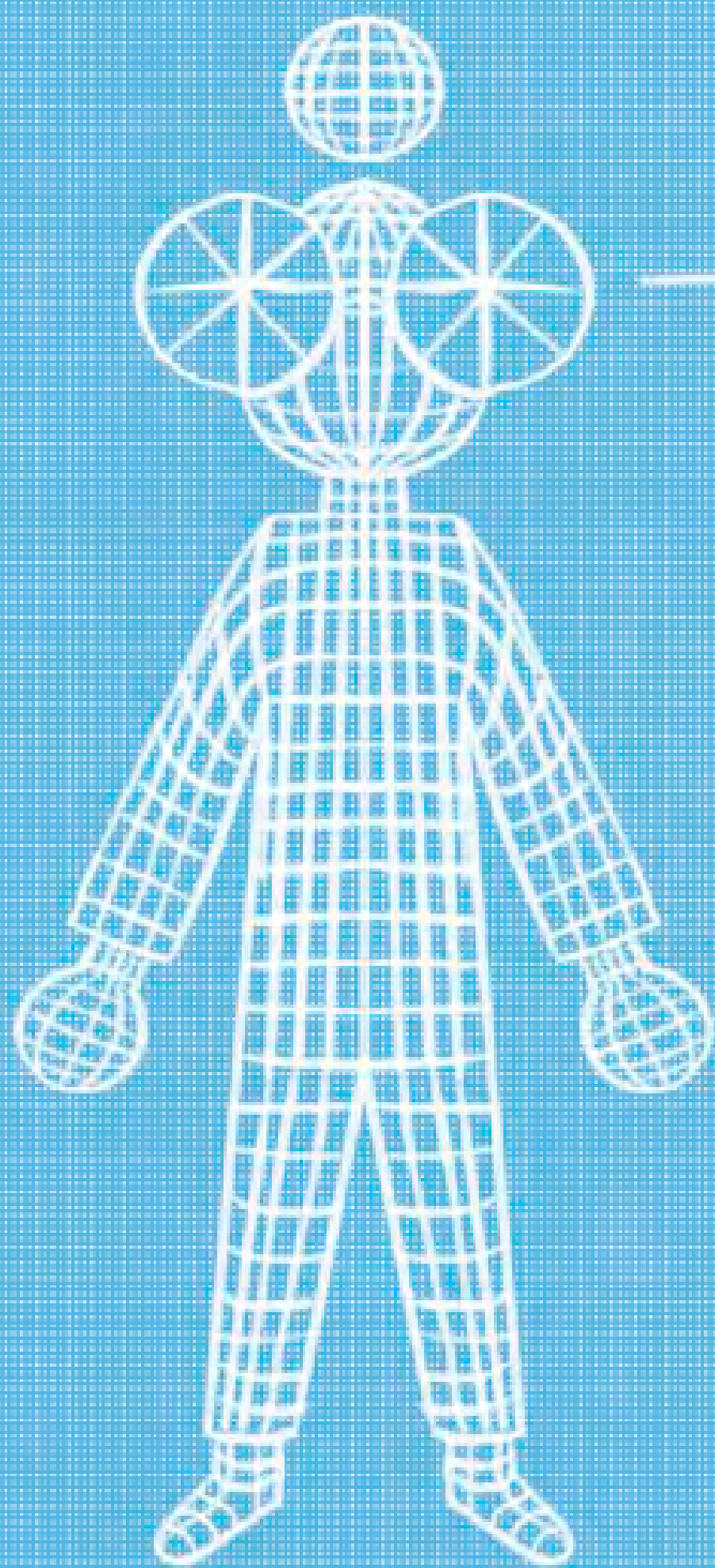
Si vous vivez en dehors de l'ÎdF, vous devez contacter le service de santé du travail partenaire de CMB le plus proche de chez vous (en général vous recevez le bon de prise en charge de la région par courrier). La liste est disponible sur le site précédemment donné. Sinon vous devez demander à votre employeur·euse de prendre contact avec la CMB par mail:
convocation@cmb-sante.fr

Néanmoins, dans beaucoup de cas, votre employeur·euse vous demandera simplement de faire la demande auprès de La CMB vous-même.

On est jamais mieux servi·e que par soi-même...



Comment se passe la visite ?



vue: pas ouf

pression
artérielle: ok

Taille: moyenne

Poids: oui

C'est comme une visite de contrôle chez votre médecin traitant: on vous pèse, mesure, prend votre pression sanguine, contrôle des yeux...

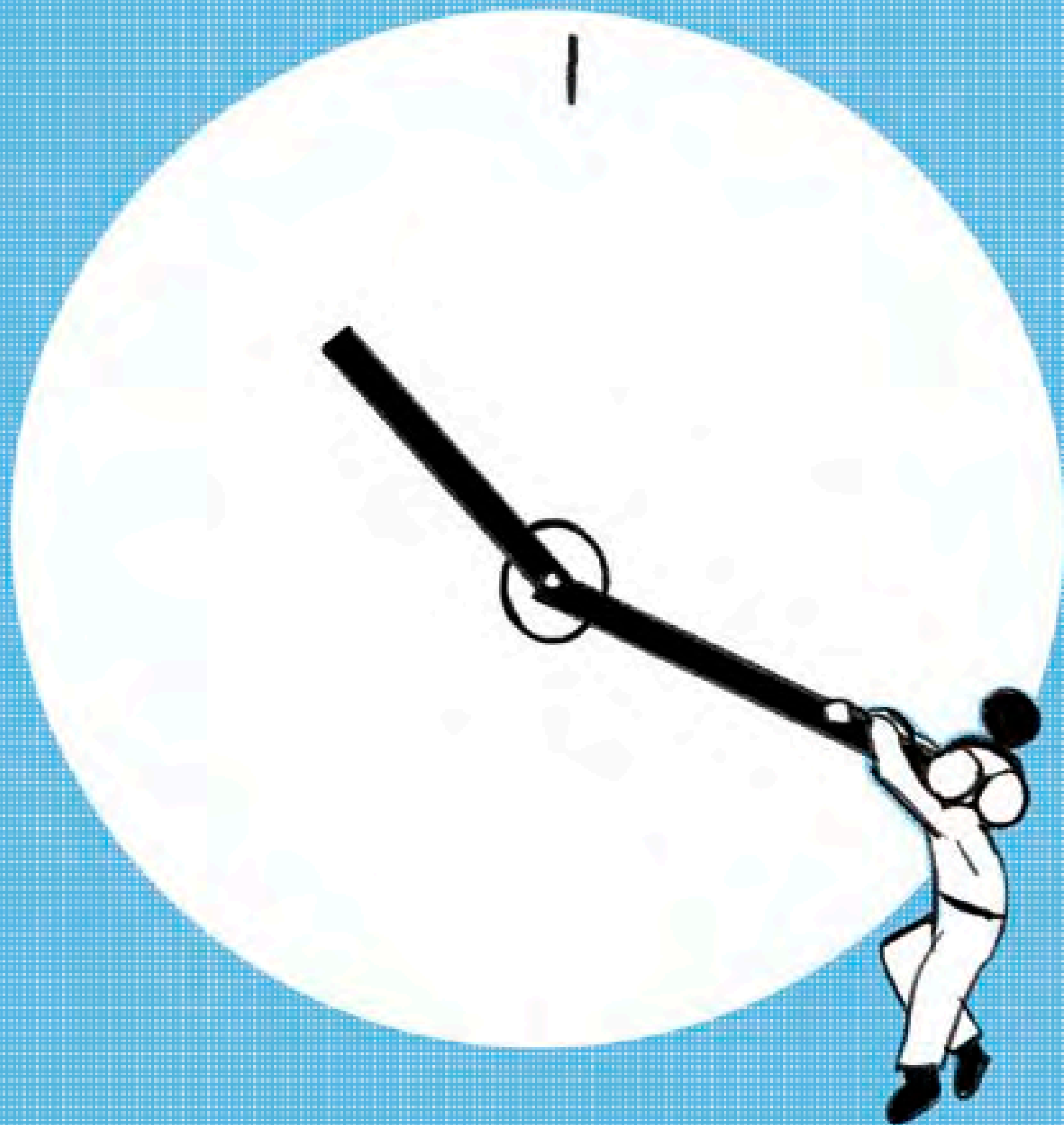
Bref, une routine. Bien sûr, si vous avez des particularités à partager avec la médecine du travail ou des questions, n'hésitez pas: Les professionnel·le·s de la santé sont là pour ça et respectent le secret médical.

Vous avez des soucis de santé en dehors du reste?

q

Et bien...





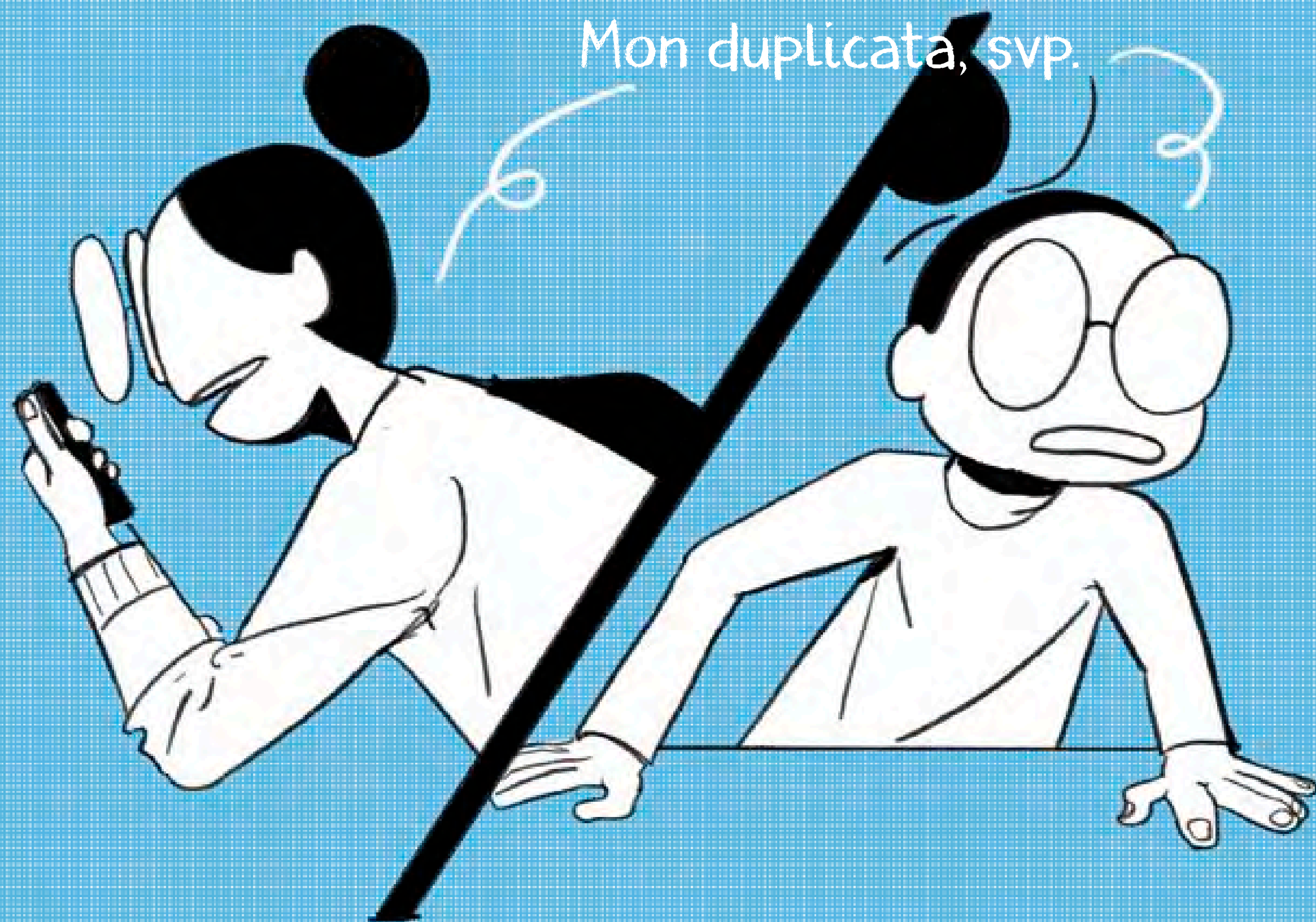
À savoir, la visite médicale peut se faire sur votre temps de travail! Et cette visite est comptée comme du temps travaillé! Pas de décompte sur les heures de votre visite donc.

Et après ?



On vous donne une attestation sur laquelle est indiquée la date limite de votre prochaine visite. Le délai entre deux visites de la médecine du travail peut varier, mais jamais il n'excédera 5 ans.

Néanmoins, pour les visites suivantes, c'est à vous de prendre les RDV avec la CMB. Gardez bien en vue votre attestation et pour les intermittents d'ÎdF, vous pouvez avoir accès à votre duplicata par l'application de la CMB.



Pour les autres, il faudra demander au centre qui vous a reçu.e.

À savoir, c'est à vous de prendre les RDV suivants, on vous laisse l'autonomie de vous en occuper, donc n'oubliez pas de refaire vos visites médicales.



Et voilà ! C'est tout pour la médecine du travail, n'hésitez pas à en parler à votre employeur·euse si jamais la visite n'a pas encore été faite. C'est souvent arrivé autour de moi.